

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-427/12/CC

■ Attribution de subventions aux entreprises pour l'Appel à Projets 13 dans le cadre des Pôles de Compétitivité

DPEATSV 12/8237/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle, liée à la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la création de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique, créatrices d'emplois dans l'avenir.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné :

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagé dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destiné à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Cette politique vise à susciter, puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Au titre de sa politique en faveur des filières d'excellence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte depuis 2005 un soutien aux pôles de compétitivité présents sur son territoire (délibération du 22 décembre 2005). Ceux-ci sont au nombre de sept :

- Pôle Optique,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed,
- Pôle Mer,
- Pôle Risques,
- Capénergies.

Par délibération du 8 février 2008 créant les autorisations de programme dans le cadre du budget principal 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prévu 1,5 million d'euros sur la période 2008/2010, pour le co-financement des projets de recherche & développement labellisés par les pôles de compétitivité et les services de l'État.

Une délibération du 28 mars 2011 a vu l'autorisation de programme être augmentée de 1,5 million d'euros pour la période 2011/2013.

Une enveloppe pour un montant de 500 000 euros par an pendant trois ans, sous forme d'AP/CP est donc dédiée à l'abondement du Fonds Unique Interministériel (FUI), et ciblée sur des projets de recherche & développement présentés au Fonds Unique Interministériel (FUI) dans le cadre des appels à projets du gouvernement.

Une délibération du 28 juin 2008 précise et propose les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subventions aux entreprises impliquées dans les pôles.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui sollicitée financièrement en vue du co-financement de deux projets retenus lors du 13^{ème} appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). Les projets de R & D sont issus des pôles de compétitivité Risques et Optitec sont présentés dans le tableau ci-après.

Les montants proposés sont basés sur des plans de financement établis entre les pôles et les partenaires publics, dans le cadre des comités des financeurs qui se réunissent régulièrement tout au long du processus de sélection des projets présentés au FUI

▪ Dans le cadre du projet GreenProtect, on trouve l'entreprise SBM Développement.

Implantée à Marseille avec 60 personnes, le groupe SBM Développement est une entreprise dédiée aux produits de protection des cultures. L'entreprise est le 4^{ème} acteur en France sur les circuits spécialisés, tout type de produit, avec 6.7% du marché en valeur soit 34 M€ de CA. Il enregistre la deuxième plus forte progression en 2011 (+6.6%).

SBM développement ambitionne à la suite du projet de mettre sur le marché 5 produits : 2 insecticides, 1 fongicide, 1 herbicide, 1 répulsif, sous des formes concentrées ou prêtes à l'emploi. Les filiales Novajardin et Provalis commercialiseront les produits de protection des cultures et les biocides issus de ce projet sur les marchés du « jardin amateur » et des « espaces verts ».

GreenProtect vise à mettre sur le marché des produits de biocontrôle (produits de protection des cultures à faible risque fabriqués à base de substances naturelles) pour des usages fongicides foliaires, herbicides foliaires, insecticides, répulsifs et traitements de semences. Les perspectives mondiales 2015-2020 situent le marché du biocontrôle à 15% du marché des pesticides soit 6 à 8 milliards de dollars. Ils seront mis sur le marché européen à partir de 2019 pour atteindre une maturité en 2023. Leur développement suivra deux grandes phases :

- Recherche, au sein du projet GreenProtect (quatre ans à partir d'octobre 2012)
- Développement (trois ans) : choix des usages retenus, essais d'homologation, étude de toxicité/écotoxicité et impact sur l'environnement ; rédaction, soumission et examen des dossiers d'homologation, AMM, mise en marché.

Diversification d'activité, différenciation par des produits à faibles risques pour les utilisateurs et l'environnement, commercialisation de nouveaux produits et gains de part de marché sur le marché du biocontrôle (Göemar et SBM Développement) sont les retombées escomptées par les partenaires.

Le consortium estime le chiffre d'affaires lié à ces innovations à 45 millions d'euros annuel à partir de 2023.

Pour SBM, un chiffre d'affaire de 2.4 millions d'euros est prévu au lancement du produit et 5.1 millions d'euros/an sur un marché mature. Sur Marseille, 21 prévisions d'embauche dans le cadre du projet sont prévues : 13 en R&D, 8 en marketing.

▪ Dans le projet Camescat, on trouve la société Mermec.

Mermec France, filiale française du groupe Mermec, développe des systèmes de diagnostic sans contact pour l'industrie du ferroviaire. L'entreprise possède notamment une équipe de huit personnes spécialisée dans le traitement d'image. Plus de vingt logiciels ont été développés, y compris des algorithmes «temps réel» d'analyse de données.

Mermec France mène des recherches et de nombreuses activités de développement qui visent à fournir des solutions fiables aux problèmes techniques liés au marché ferroviaire ainsi que d'autres secteurs industriels, tels que, l'aérospatiale et l'énergie à l'aide des capteurs optiques (cameras vidéo, caméra thermiques, laser).

CaMeSCat vise à développer un nouveau système de mesure directe de la section du fil de contact caténaire, destiné aux lignes aériennes d'alimentation électrique des infrastructures ferroviaires. Le contrôle des fils caténaires se fera à des vitesses commerciales (à partir de 80/120km/h), et donc plus seulement sur des tronçons bloqués spécifiquement à la maintenance.

Les gains de productivité, qui découleront des performances du système CaMeSCat, contribueront aussi à l'augmentation de la disponibilité du réseau. Le projet CaMeSCat permettra de développer un prototype de capteurs.

Le marché visé est soit la vente d'un système de mesure complet aux grands réseaux nationaux ou la prestation de service. Les besoins sont notamment fonction de la taille du réseau ferroviaire : les petits réseaux comme les tramways des villes et métropoles font appel à du service, c'est également le cas pour les pays de petite taille. Les grands réseaux nationaux investiront plutôt dans un système dédié.

L'estimation du prix du système final se situe dans une fourchette entre 800 mille euros et 1 500 mille euros.

Quatre systèmes seraient vendus dans les deux ans après la fin du projet. Les revenus globaux pour tous les partenaires se situeront dans une fourchette entre 3,2 millions d'euros et 6 millions d'euros

Dans le cadre du projet, Mermec embauchera deux personnes (un poste R&D et un ingénieur développement).

PROJETS	PORTEURS + PARTENAIRES DONT ENTREPRISES DE MPM (EN GRAS)*	MONTANT GLOBAL DU PROJET	CONTENU	BENEFICIAIRE(S) , MONTANTS PROPOSES
POLE RISQUES				
GREEN PROTECT	- SBM Développement (MPM) - Vilmorin (49) - Goemar (35) - Sup Agro (34) - Nat Innov (49) - EID Méditerranée (34) - Iteipmai (49)	3 848 547 euros	Une alternative naturelle pour la protection des semences, des plantes et contre les insectes domestiques par des biocides innovants	SBM Développement : 50 000 euros
POLE OPTITEC				

CAMESCAT	- Mermec (13) - SNCF (95) - Laumonier (95) - O2Game (60) - MIND (CNRS) (74) -LAGIS (59)	3 338 524 euros	Système de mesure directe de la section du fil de contact caténaire, destiné aux lignes aériennes d'alimentation électrique des infrastructures ferroviaires	MERMEC FRANCE: 50 000 euros
-----------------	--	--------------------	--	---

Conformément à la logique des projets de recherche & développement collaboratifs labellisés par les pôles, chacun des projets est porté, sous l'égide d'un chef de projet, par un consortium regroupant grands groupes, PME, laboratoires de recherche et parfois établissements de formation (écoles d'ingénieurs notamment).

Chacun des partenaires assume une partie des travaux de recherche & développement et prend en charge le financement correspondant. Sur ce montant, il peut prétendre à un taux de financement public (Etat + collectivités) prédéterminé pour chaque type de structure.

Les modalités de financement proposées par l'Etat sont rappelées en annexe 1, ainsi que les critères d'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

La mise en œuvre de cette aide est strictement encadrée : les projets de recherche & développement financés dans le cadre du FUI font l'objet d'une convention cadre globale signée entre l'Etat et les collectivités locales intervenantes dans le financement du projet.

Sur cette base, une convention bilatérale d'application, objet de cette délibération, sera signée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et chaque entreprise bénéficiaire.

Les modèles de convention ont déjà été approuvés dans la délibération cadre du 28 juin 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 8 février 2008 n°002-181/08/CC créant l'autorisation de programme ;
- La délibération du 28 juin 2008 précisant et proposant les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subvention aux entreprises impliquées dans les pôles.
- La délibération n° 10/4863/CC du 28 juin 2010 validant la mise en place d'une convention cadre globale pour tous les projets de R & D des pôles de compétitivité.
- La délibération du 28 mars 2011 n°001-216/11/CC augmentant l'autorisation de programme ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cofinancer les projets de recherche & développement des pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont attribuées les subventions suivantes pour un montant total de 100 000 euros.

Pôles de compétitivité	Projets de R & D	Entreprises bénéficiaires	Montant accordé par MPM
Pôle RISQUES	GreenProtect	SBM Développement	50 000 euros
Pôle OPTITEC	Camescat	Mercmec	50 000 euros
<i>TOTAL</i>			<i>100 000 euros</i>

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B 330 - Nature 2042 – Fonction 90 - Opération n° 2008/00153.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopoles
Et Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable, Innovation, Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI